

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025

ID : 076-217603786-20250401-DEL20250401_01-DE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_01

APPROBATION PV EN DATE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Étaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Étaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 14 janvier 2025.

Abstentions : Mme VINCENT, MM. LECERF, DUPONT, LEMOINE, Mme ROUQUETTE car absents lors de cette réunion.

Le Maire

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_02

CONVENTION PARTENARIAT RELAIS PETITE ENFANCE DE LA VILLE DU TRAIT

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'en 2020, la commune du Trait a créé un Relais Assistants Maternels (RAM) aujourd'hui dénommé Relais Petite Enfance (RPE). Afin de définir un périmètre cohérent et d'enrichir l'offre globale de service sur un territoire pertinent et non couvert par un RPE, la Ville de LE TRAIT, porteuse du projet et soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime, a proposé aux 6 autres communes composant le secteur PMI (Protection Maternelle et Infantile) défini au sein de l'Unité Territoriale d'Action Sociale des Boucles de Seine du Département de Seine-Maritime, de s'associer.

Lors de son 1er exercice, le RPE a couvert les sept communes composant le secteur de Protection Maternelle Infantile (PMI) qui sont : Saint Paër, Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Le Trait, Yainville, Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges, proposant selon les conventions et l'évolution du cadre législatif, tout ou partie des missions confiées au RPE.

En 2024, la rédaction d'un nouveau projet de fonctionnement adapté aux réalités du territoire et à l'évolution du cadre législatif, et la loi N°2023-1196 du 18 décembre 2023 amène donc les partenaires à réévaluer les conventions tout en maintenant la logique de coopération et de solidarité établie à la mise en place du RPE.

Plusieurs activités et animations du RPE auront lieu à Jumièges régulièrement dans l'année, notamment à la salle des fêtes, à la médiathèque et à la ferme Foubert.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025

ID : 076-217603786-20250401-DEL20250401_02-DE

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention de partenariat proposée par le RPE du Trait, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_03

**DEMANDE SUBVENTION VÉGÉTALISATION DE LA COUR
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Depuis plusieurs années, la commune de Jumièges œuvre pour améliorer la biodiversité sur son territoire et le cadre de vie de ses habitants avec le soutien de nombreux partenaires.

En 2022, elle s'est engagée dans un programme de restauration de la Trame verte, avec un travail tout particulier sur les corridors écologiques traversant le centre bourg. Ceci dans le but de rendre la commune plus résiliente face au changement climatique et plus accueillante pour la biodiversité. Le cimetière est également en cours de végétalisation et les noues de la Rue des Fontaines réaménagées. Deux projets restent à finaliser, à savoir la végétalisation de la cour derrière la mairie, et la cour de l'école élémentaire. Il est proposé de se concentrer cette année sur cette dernière.

La nouvelle version du Fonds Vert propose une nouvelle fois un programme lié à la renaturation des villes et villages qui permettrait de financer les études et les travaux pour végétaliser la cour de l'école élémentaire.

Le Département de la Seine-Maritime quant à lui propose une subvention pour la végétalisation des cours d'école qui permettrait de compléter le montage financier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Vert dans le cadre de la renaturation des villes et villages ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le - 7 AVR. 2025

ID : 076-217603786-20250401-DEL20250401_03-DE

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime dans le cadre de son programme d'aides et plus particulièrement pour la végétalisation des cours d'école ;

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Contre : M. DUPONT

Abstentions : M. LECERF, Mme MARTIN, M. DELACOUR



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_04

COMMISSIONS COMMUNALES – NOUVEAU MEMBRE

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Étaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Étaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le conseil municipal fixe le nombre de conseillers dans chaque commission communale et désigne par délibération ceux qui y siégeront.

Mme DUPERRON Maryline, nouvelle conseillère municipale, souhaite rester au sein du CCAS mais en tant que membre élue (auparavant en tant que membre extérieure) et intégrer la commission « culture et animations ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les souhaits de Mme DUPERRON et dit qu'elle est désormais membre élue du CCAS et de la commission « culture et animations ».

Abstention : Mme DUPERRON

Le Maire

Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_05

SIGNATURE AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DU MAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire quitte la séance et n'assiste, ni à la présentation, ni aux débats, ni ne prend part au vote.

Mme PORTAIL Nathalie, adjoint au Maire, est nommée présidente de séance pour la présente délibération.

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Dans ce cas précis, un membre doit être désigné par une délibération expresse du Conseil municipal pour délivrer les permis ou déclarations préalables à la place du Maire.

Monsieur Julien DELALANDRE, Maire, a déposé le 06.03.2025 une déclaration préalable de travaux n° DP 76 378 25 0 0011 portant sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de sa maison.

Le Conseil municipal est invité à désigner un autre de ses membres qui disposera d'une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à cette déclaration

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

- 7 AVR. 2025

ID : 076-217603786-20250401-DEL20250401_05-DE

préalable de travaux n° DP 76 378 25 0 0011 à laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme.

Il est également proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation proposée, par vote à l'unanimité.

Ceci exposé ;

Vu l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration préalable de travaux n° DP 76 378 25 0 0011 reçue le 06.03.2025 ;

Le Conseil municipal, décide, à la majorité des votants par vote à main levée (18 voix pour) :

- de procéder au scrutin à main levée pour la désignation d'un autre membre du Conseil municipal pour prendre la décision relative à déclaration préalable de travaux n° DP 76 378 25 0 0011.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à la majorité des votants par vote à main levée (17 voix pour) :

- de désigner un autre membre du Conseil municipal pour prendre la décision relative à la déclaration préalable de travaux n° DP 76 378 25 0 0011;

- d'attribuer à Mme Farah LAGUERRE une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à la déclaration préalable de travaux n° DP 76 378 25 0 0011 à laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme.

Abstention : Mme LAGUERRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

- 7 AVR. 2025

ID : 076-217603786-20250401-DEL20250401_06-DE

Monsieur le Maire précise que la proposition d'honoraires se décompose en trois étapes, avec une étape 3 conditionnelle, soumise au respect du budget et des éventuelles subventions à percevoir par la commune, ne devenant ferme qu'à l'envoi par la commune d'un ordre de service à la société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition d'honoraires du cabinet Urbiconseil, d'un montant total de 3 000 € TTC correspondant aux étapes 1 et 2 (passation du marché de maîtrise d'œuvre et des marchés connexes).

L'étape 3 correspondant au suivi des études jusqu'à la garantie de parfait achèvement et le suivi des demandes de subventions seront rémunérés 1.85 % du montant total des travaux

Cette dépense sera imputée à l'article 203 du BP 2025 et des suivants.

Des subventions seront également sollicitées auprès des organismes compétents (Etat, Région, Département, Métropole Rouen Normandie, ...).



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_06

DEVIS ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MAISON GRANDCHAMP

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une démarche de collaboration a été entamée depuis plusieurs mois avec de réfléchir au devenir de la Maison Grandchamp, abritant actuellement La Poste, l'Office du Tourisme et l'Épicerie artistique, association communale culturelle.

La Métropole a ainsi financé intégralement plusieurs diagnostics afin de vérifier l'état général du bâtiment.

Au regard du diagnostic, la commune doit décider si elle se lance dans des travaux de rénovation globale du bâtiment.

Monsieur le Maire souhaite proposer aux élus d'acter le lancement du projet de réhabilitation de la Maison Grandchamp, au vu de l'intérêt patrimonial qu'il représente pour le village et de son utilisation actuelle. En effet, il est important de pouvoir maintenir en ces lieux La Poste et l'Office de Tourisme, idéalement placés au centre du village, mais il y a aussi à étudier le développement de l'offre culturelle autour de cet édifice.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider de devis du cabinet Urbiconseil, du Trait, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune pour la réhabilitation de la Maison Grandchamp. Mme Bisognani assiste déjà la commune dans le dossier de restauration de l'église Saint-Valentin.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_07

**DEVIS INSTRUMENTATION ET SONDAGES SUPERSTRUCTURE
ÉGLISE SAINT VALENTIN**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Dans la continuité du programme général de restauration de l'église Saint Valentin, le bureau d'études BMI a transmis plusieurs devis pour les travaux d'instrumentation sur l'édifice, à associer aux devis de sondages super structure déjà reçus.

Le bureau d'études a procédé à l'analyse des devis pour l'instrumentation, qui techniquement se valent tous les trois. L'assistance à maîtrise d'ouvrage conseille de choisir une tranche optionnelle d'une année de mesure supplémentaire.

Pour les sondages de super structure deux devis ont été reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir :

- Pour l'instrumentation, le devis de l'entreprise 1strumesure, de Rennes, d'un montant de 18 520 € HT, soit 22 224 € TTC, avec la proposition en option d'une prolongation d'un an de la mission pour 9 000 € HT soit 10 800 € TTC.

- Pour les sondages super structure, le devis de l'entreprise Lanfry, de Déville-lès-Rouen, d'un montant de 5 490 € HT soit 6 588 € TTC.

Ces dépenses seront imputées à l'article 2313 du BP 2025

Le Maire

Julien DELALANDRE

Seine-Maritime

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_08

CRÉATION + SUPPRESSION DE POSTE

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En raison du départ en retraite d'un des agents des services techniques au 1^{er} juillet prochain, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent, dès le 1^{er} mai prochain en raison des congés de l'agent. Des entretiens ont eu lieu et un candidat, déjà en poste dans une autre collectivité, a été retenu. L'agent partant en retraite ayant le grade d'agent de maîtrise principal et l'agent recruté celui d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, il est donc proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit en :

- Créant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{èmes}, à compter du 1^{er} mai 2025.
- Supprimant le poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{èmes} au 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le tableau des emplois,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES au 1^{er} mars 2025			
CADRE ou EMPLOI par service	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE (EN HEURES)
Filière administrative		3	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35
Filière animation		2	
Adjoint d'animation	C	2	35
Filière Médico-sociale		2	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	29
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	35
Filière Technique (Ateliers)		5	
Adjoint technique	C	2	35
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35
Agent de maîtrise	C	1	35
Agent de maîtrise principal	C	1	35
Filière Technique (Cantine / Écoles)		4	
Adjoint technique	C	3	35
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35
Filière culturelle		1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35
TOTAL		17	589

Proposition au 1^{er} mai 2025 :

Filière Technique (Ateliers)		6	
Adjoint technique	C	2	35
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35

Agent de maîtrise	C	1	35
Agent de maîtrise principal - à supprimer	C	1	35

Proposition au 1^{er} juillet 2025 :

Filière Technique (Ateliers)		5	
Adjoint technique	C	2	35
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35
Agent de maîtrise	C	1	35

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{èmes}, à compter du 1^{er} mai 2025.
- De supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{èmes} au 1^{er} juillet 2025 ;



Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_09

VALIDATION PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT STREF

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus que M. VATBOIS, Président des Carrières STREF, a transmis en mairie pour validation le nouveau projet de réaménagement autour du lac.

Les documents transmis à l'ensemble des élus sont le fruit de plusieurs réunions et échanges entre les Carrières STREF et la commune. Cette dernière version a été validée par la commission environnement réunie le 17 mars dernier. Un des objectifs était que les usagers actuels du plan d'eau ne soient pas impactés par ce nouvel aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et valide, à l'unanimité, le plan de réaménagement du plan d'eau de Jumièges tel que présenté sur le plan joint. Il est précisé que les matériaux, supports et contenus concernant l'espace pédagogique sont à ce jour encore en réflexion.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025****Convocation en date du 20 mars 2025**

DEL 20250401_10

COMPTE DE GESTION 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024, présente par M. ANNE, receveur municipal, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 701 504.58 €
Dépenses de fonctionnement :	1 430 861.65 €
Excédent de fonctionnement :	270 642.93 €
	+ 14 883.86 € (résultats clôture SIVU)
EXCÉDENT TOTAL :	285 526.79 €

Recettes d'investissement :	122 053.40 €
Dépenses d'investissement :	239 212.94 €
Déficit d'investissement :	117 159.54 €
	+ 99 794.00 € (résultats clôture SIVU)
DÉFICIT TOTAL :	17 365.64 €

Excédent total de clôture : 268 161.25 €

Abstentions : Mme VINCENT, MM. LECERF, DUPONT



Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_11

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MALLET, vote le compte administratif 2024 et arrête les comptes comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 701 504.58 €
Dépenses de fonctionnement :	1 430 861.65 €
Excédent de fonctionnement :	270 642.93 €

Recettes d'investissement :	122 053.40 €
Dépenses d'investissement :	239 212.94 €
Déficit d'investissement :	117 159.54 €

Excédent total de clôture :	153 483.39 €
-----------------------------	--------------

Abstentions : Mme VINCENT, MM. LECERF, DUPONT

Le Maire



Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025****Convocation en date du 20 mars 2025**

DEL 20250401_12

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Étaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Étaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	32 691.35 €
Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	735 116.31 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	117 159.54 €
(résultats clôture SIVU)	+ 99 794.00 €
DÉFICIT TOTAL :	17 365.64 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	270 642.93 €
(résultats clôture SIVU)	+ 14 883.86 €
EXCÉDENT TOTAL :	285 526.79 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	177 430.65 €
----------------------------------	--------------

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

En recettes pour un montant de

2 678.86 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 159 425.98 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 159 425.98 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 861 217.12 €

Abstentions : Mme VINCENT, MM. LECERF, DUPONT

Le Maire

Julien DELALANDRE
Seine-Maritime

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025
Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_13

TARIFS CIMETIÈRE COMMUNAL

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs au cimetière communal, à savoir :

Concession pleine-terre ou caveau pour 30 ans (2 m ²)	150 €
Concession pleine-terre ou caveau pour 50 ans (2 m ²)	250 €
Renouvellement pour 15 ans	90 €
Columbarium pour 30 ans (case pour 2 urnes)	810 €
Columbarium pour 50 ans (case pour 2 urnes)	1 350 €
Cavurne pour 30 ans	145 €
Cavurne pour 50 ans	245 €
Renouvellement pour 15 ans	85 €
Plaquette jardin du souvenir	35 €

Le Maire



Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025****Convocation en date du 20 mars 2025**

DEL 20250401_14

CRÉDITS ÉCOLE ET PERSONNEL COMMUNAL

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'après examen en commission des finances, il est proposé d'augmenter à 7 € la somme pour les chocolats de Noël offerts à chaque élève des écoles.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer aux élèves de l'école maternelle et élémentaire, ainsi qu'aux enfants du personnel communal, les crédits suivants :

* fournitures scolaire (par élève)	
* Elémentaire	55 €
* Maternelle	49 €
* livres de prix et jeux	17 €
* bons d'achats (enfants entrant en 6 ^{ème})	22 €
* sorties scolaires	25 €
* livres bibliothèque école	10 €
* chocolats de Noël	
* Elémentaire	7 €
* Maternelle	7 €
* bons d'achats enfants du personnel (Jusqu'aux 18 ans révolus de l'enfant)	65 €

Le Maire

Julien DELALANDRE
 Maire

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025
Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_15

DROIT DE PLACE

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif du droit de place suivant :

* Jusqu'à 200 m ² :	1.00 €
* +200 m ² :	0.65 €
* Caravane :	0.80 €
* Marché :	1.00 €

Le Maire

Julien DELALANDRE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 7 AVR. 2025

ID : 076-217603786-20250401-DEL20250401_16-DE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_16

TARIF JETONS AIRE DE CAMPING-CARS

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le prix du jeton pour l'aire de stationnement des camping-cars à 4 €.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025
Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_17

TARIFS SALLE DES FÊTES

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de location de la salle des fêtes suivants :

DURÉE	HABITANTS DE JUMIÈGES		HABITANTS HORS COMMUNE	
	Jours semaine	Samedis- dimanches et jours fériés	Jours semaine	Samedis- dimanches et jours fériés
6 H	80 €		140 €	
12 H	135 €	165 €	260 €	310 €
24 H	195 €	245 €	330 €	405 €
48 H	255 €	315 €	500 €	605 €

Le Maire
Julien DELALANDRE
Seine-Maritime

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025
Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_18

SUBVENTIONS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Étaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Étaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances et après en avoir délibéré, attribue les subventions aux associations pour leur fonctionnement, comme suit :

CCAS	17 495,00 €
FBS (Foot)	5 600,00 €
JUMIÈ'JOIES EN FÊTES	10 000,00 €
JUMIÈGES AUTO CLUB	1 000,00 €
TENNIS CLUB	600,00 €
ACCVS	
TAEKWONDO	1 500,00 €
SAUVEGARDE DE LA BOUCLE DE JUMIÈGES	200,00 €
AC-PG-CATM	650,00 €
ACLJ	600,00 €
COPPALOSJUME	200,00 €
JUDO CLUB	600,00 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

- 7 AVR. 2025

ID : 076-217603786-20250401-DEL20250401_18-DE

DDEN EDUCATION NATIONALE	70,00 €
TERRES DE JUMIÈGES	700,00 €
COOPÉRATIVE ÉLÉMENTAIRE	700,00 €
COOPÉRATIVE MATERNELLE	1 000,00 €
SAPEURS POMPIERS	100,00 €
SIMAYA ANUN MALANYI	200,00 €
ASSOCIATION DES BARONNIES	150,00 €
BALL-TRAP CLUB	
TOTAL	41 365,00 €

Abstentions : M. BIDAUX, Mmes DUPERRON, VINCENT, MM. LECERF, DUPONT car membres d'une ou plusieurs associations de la liste.

Le Maire

Julien DELALANDRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_19

TAUX

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter et vote les taux nets des 3 taxes de contributions directes suivants :

Taxe foncier bâti :	55.53
Taxe foncière non bâti :	63.80
Taxe habitation :	13.88

Précision faite que la taxe d'habitation concerne uniquement :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE ;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1^o du II de l'article 1408 CGI ;
- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Abstentions : Mme VINCENT, MM. LECERF, DUPONT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_20

FISCALISATION PARTICIPATION BASE DE PLEIN AIR ET GOLF

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Étaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Étaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas fiscaliser la participation de la base de plein air et golf qui s'élève à 5 520 € et d'inscrire cette somme au BP 2025, à l'article 65561.

Le Maire

Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

Convocation en date du 20 mars 2025

DEL 20250401_21

BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, Mme ROUQUETTE, M. MALLET, Mme BENOIT, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mme MARTIN, MM. LEMOINE, PENNA, DUPONT, LECERF, Mmes VINCENT, DUPERRON.

Etaient absents : Mme BOS, excusée, pouvoir à Mme ROUQUETTE ; Mme DESHAYES, excusée, pouvoir à M. VATEY ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et sur avis de la commission des finances, accepte le budget primitif 2025, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	2 523 942.12 €
Dépenses de fonctionnement :	2 523 942.12 €
Recettes d'investissement :	743 879.65 €
Dépenses d'investissement :	743 879.65 €

Contre : Mme VINCENT, MM. LECERF, DUPONT

Abstention : M. DELACOUR

Le Maire

Julien DELALANDRE